

- Légende
- A2 : Servitude de passage des conduites souterraines d'irrigation
 - A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
 - EL3 : Servitude de halage et de marcheepied
 - I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel
 - I4 : Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
 - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondations
 - Zone bleue
 - Zone jaune
 - Zone rouge clair
 - Zone rouge foncé
 - Zone violette
 - PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Mouvement de terrain
 - Zone B2 : faiblement à moyennement exposée
 - T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement
 - T7 : Servitudes aéronautiques hors zones de dégagement T5

